Séance publique N° 28
de l'academie Royale
de chirurgie
le jeudi 22 avril 1784

Eloge de M. Houstet.

François Houstet naquit le 4 octobre 1690, à viols-le-forest, près de Montpellier, d'une ancienne et honnête famille, considérée dans le pays par l'Exercice de la chirurgie. Son pere l'envoya de bonne heure en cette ville pour y acquérir, sous de plus grands maîtres, les connoissances et l'habileté nécessaires à la conservation de l'estime publique, dans un état devenu le patrimoine de ses ancêtres.

Le hazard influe beaucoup sur tous les évenemens de la vie: les circonstances du tems, du lieu, des personnes, des affaires, applanissent les difficultés, ou mettent des obstacles dans la carriere qu'on se propose de parcourir: Elles ouvrent quelquefois des routes nouvelles, où l'on se

trouvé utilement engagé de la maniere la moins prévue. Le jeune Houstet ne pouvoit arriver à montpellier dans un moment plus favorable. M. De La peyronie y jettoit les fondemens de sa haute et brillante réputation, par des leçons d'anatomie et de chirurgie dans les écoles, et par ~~la pratique~~ l'exercice de l'art dans les hôpitaux, avec un succès étonnant. il avoit besoin de Coadjuteurs attentifs et intelligens pour les fonctions ministrantes dans une pratique très-étendue, et le jeune Houstet qui se faisoit remarquer dans la foule des disciples, par son application et son assiduité à tous les exercices, étant toujours sous les yeux de son illustre maître, ~~—~~ mérita d'être admis au nombre de ses éleves particuliers. L'affluence des malades étoit très-grande; on ~~ne~~ venoit pas

seulement à Montpellier des provinces circonvoisines; un grand nombre d'étrangers, Anglois, Espagnols, italiens, y étoient attirés par l'ancienne réputation de l'école, et par les talens distingués et déjà très-connus de M. de La peyronie.

Sa célébrité le fit appeller à paris pour une cure d'éclat. M. de La peyronie y eut d'abord une très-grande vogue, comme cela arrivera toujours en pareille occurrence; et il se vit bientôt comme contraint d'abandonner Montpellier et de céder aux instances des personnes de tous rangs dont il avoit la confiance à paris. il entra dans cette nouvelle carriere avec les plus grands moyens. une réputation bien établie dans sa province, une fortune honnête qui en avoit été le fruit, une figure noble et intéressante, les agrémens de l'esprit, à un

âge qui ne Laissoit aucun doute sur sa maturité, tous ces avantages lui auroient assuré L'estime générale, indépendamment de la grande supériorité de ses talens.

il faudroit ne pas connoître Les hommes, pour ignorer quelles passions se sont élevées contre un tel Compétiteur à la confiance du public. M. de La peyronie pouvoit bien mépriser les propos hazardés, les pamphlets, les chansons, car on se permit de mettre tout en oeuvre pour le décrier. L'Envie, La haine, la jalousie s'emparèrent de l'esprit de ses rivaux : La tranquillité du sien ne l'empêcha pas de sentir qu'il ne pouvoit faire face à tout, et rester comme isolé au centre de ses occupations très-multipliées. il avoit besoin d'un homme actif, vigilant,

discret, et sur le parfait dévouement
duquel il pût compter : il le trouva
en M. Houstet qu'il manda de
montpellier ~~à Paris~~ en 1717. ~~il~~
Sa tâche journaliere fut des plus
~~fut chargé de la tâche la plus~~
à paris . . . .
laborieuses ; mais son attachement ~~zèle et son~~
et un zèle infatigable
~~attachement~~ l'aiderent à remplir
toutes ses obligations. il précédoit
de grand matin M. De la peyronie
à l'hôpital de la Charité, pour
examiner les malades et pouvoir,
à son arrivée, lui rendre un
compte exact de leur état : il —
s'assuroit de la disposition des
instrumens et de la préparation des
appareils nécessaires aux opérations
et aux pansemens ; car la méchan-
ceté et le désir de nuire avoient
quelquefois soustrait des pieces
essentielles, que l'on ne trouvoit
pas à l'instant où leur application
étoit requise. De l'hôpital M.
Houstet passoit à l'amphithéatre

du jardin du Roi, ou à celui des écoles de chirurgie: il veilloit à ce que les préparations anatomiques dont M. De la peyronie devoit faire la démonstration publique, fussent en ordre; et il y travailloit assiduement avec M. Du verney, le chirurgien. les bons offices de ce dernier ont été reconnus au bout de trente ans, par M. De la peyronie qui lui a légué en mourant, une pension viagère de deux cens livres.

C'est surtout auprès des malades de la ville que le tems de M. Houstet fut le plus utilement employé. à l'époque dont il s'agit, le système des finances avoit causé un boulversement général dans les fortunes: un vertige de cupidité avoit égaré tous les esprits; le flux et le reflux des richesses acquises ou perdues en peu de tems, produisirent un luxe effréné et une dépravation de moeurs qui eurent les suites les plus fâcheuses.

on devoit à M. De la peyronie la perfection du traitement des maladies que produit la débauche, devenue presque générale et dans tous les états. une expérience éclairée lui avoit fait trouver la méthode d'employer les frictions mercurielles avec le plus grand succès, et d'éviter les inconvéniens qui rendoient redoutable l'usage d'un des meilleurs remedes que la nature ait formés pour la conservation de l'espece humaine. M. Houstet qui avoit donné ses soins à un grand nombre de malades en ce genre, sous la direction de son illustre maître, a continué d'être très-utile à la société civile, après que M. De la peyronie, devenu premier chirurgien du Roi, ne put plus rendre de pareils services au public. on peut voir dans le 4.e tome des mémoires de l'académie de chirurgie, quels étoient à cet égard les principes de ces habiles

maîtres, en lisant l'observation intéressante de M. Houstet sur une paralysie de cause vénérienne.

En 1724 il obtint la place de Chirurgien-major-gagnant-maîtrise à l'hôtel royal des invalides. Subordonné à M. Morand, le pere, Chirurgien-major-consultant de l'hôtel, il se concilia l'estime et l'amitié de son chef: ils vécurent dans la plus parfaite intimité, s'aidant mutuellement dans leurs fonctions, avec une exactitude aussi utile aux malades, qu'à la formation des éleves, obligés par l'exemple de leurs maîtres, à remplir plus attentivement tous leurs devoirs. l'aggrégation au Corps des maîtres en Chirurgie de paris fut pour M. Houstet le prix de six années de service dans cette maison royale. il y cultiva ses connoissances en anatomie, et a laissé un témoignage du fruit de son application à la pratique, dans un mémoire sur les

Il fut nommé à la fin de 9bre en 1721 pour le voyage sur les frontieres d'espagne, où l'on fit l'echange de deux princesses, de Mlle de Montpensier, fille de S. A. R. le duc d'orleans regent, qui alloit epouser Dom Louis, prince des asturies depuis Roi d'espagne par l'abdication de philippe V. et de l'infante qui venoit en france trop jeune ~~dont destinée~~ pour épouser Louis XV, destination que ~~[illegible]~~ des raisons d'état ont fait changer; ~~[illegible] destination et elle~~ cette princesse en devenue ~~[illegible] portugal.~~ reine de portugal: M. Houstet auroit été par [illegible] son premier chirurgien.

pierres enkistées et adhérentes à la vessie, où il expose, d'après son expérience et celles des plus grands maîtres, quelles opérations on a entreprises, et celles qu'on peut tenter pour tirer ces sortes de pierres. Cette dissertation est imprimée dans le premier volume des mémoires de l'académie.

Ses services à l'hôtel royal des invalides l'avoient fait connoître et estimer du ministre de la guerre qui jetta les yeux sur lui pour la place de chirurgien-major de l'armée destinée à faire le siege du fort de Kell, rendu le 26 octobre 1733. Le voisinage de Strasbourg ne laissoit aux chirurgiens de l'armée, que le soin important, mais passager, du dépôt établi pour les secours provisoires à la tête de la tranchée : on portoit ensuite les blessés à l'hôpital militaire de Strasbourg.

Stanislas, élu pour la seconde fois Roi de pologne, le 12 Septembre 1733, avoit besoin d'un chirurgien attaché à sa personne: on lui envoya M. Houstet. à peine arrivé à varsovie, il fut obligé d'accompagner le Roi dans sa retraitte à Dantzick, assiégé au mois de fevrier 1734. M. Houstet rendit les plus grands services par les secours donnés aux personnes de tout âge et de tout sexe, que la chutte des temples et des maisons par le bombardement, avoit blessées. les choses furent portées à une telle extrémité, qu'il fallut disposer le Roi à une évasion dont il a lui même décrit les suites et les périls, de la maniere la plus touchante; mais il a omis quelques circonstances, où M. Houstet fut témoin et acteur.

il étoit question de soustraire le Roi à sa garde et de tromper le public, sans quoi le projet auroit échoué. on débita que M. Le

marquis de monti venoit d'avoir
la jambe cassée par un éclat de
bombe. M. Houstet appliqua
en conséquence un appareil vers
les six heures du soir, le dimanche
27 juin. le Roi informé de
l'accident arrivé à l'ambassadeur
de france, se transporta chez lui,
escorté de sa garde et d'un assez
grand nombre de seigneurs polo-
nois. l'état de douleur où l'on
supposa le blessé, fut un prétexte
de refuser la porte à toute cette
suite. le Roi et le Comte
ossolinsky, alors grand trésorier
de la Couronne, eurent seuls accès
dans la Chambre du marquis de
Monti, où étoient aussi M. Houstet
et feu M. Tercier, secrétaire de
l'ambassadeur. Quand tout fut
prêt pour le déguisement du Roi,
on fit dire que le danger où étoit
M. de Monti, déterminoit sa
majesté à ne le pas quitter, et qu'il

vouloit passer la nuit dans son logement. tout le monde déjà ennuié d'avoit attendu jusqu'à la fin du jour, se retira. M. Houstet deshabilla le Roi avec M. Tercier, et ils lui aidèrent à prendre des habits de payson. Ce monarque, dans un tems plus prospère, se souvint de cette scène affligeante. il étoit à versailles le dimanche 23 Septembre 1753, lorsque l'académie eut l'honneur de présenter au Roi et à ses ministres, le second tome de ses mémoires et le premier du recueil des prix. La députation fut admise à en faire pareillement hommage au Roi Stanislas, qui le reçut avec son affabilité ordinaire, et demanda des nouvelles de son ami Houstet: il se tenoit modestement derriere les officiers de l'académie. Le Roi témoigna la satisfaction qu'il avoit de le voir; M. Houstet s'inclinoit pour lui prendre respectueusement le bas de l'habit; le monarque ne lui en laissa pas le

tems, il lui passa la main sous le menton, la lui donna à baiser et le baisa de suite au front. une bonté si familiere est une marque bien précieuse de la sensibilité et de la grandeur d'ame de cet excellent prince, qui a su jouir sur le trône, des douceurs d'une vie privée, et dont la bienfaisance a rendu la mémoire immortelle.

La Reddition de dantzick, quelques jours après l'éloignement du Roi, donna à l'europe un spectacle nouveau. L'ambassadeur de france, pour avoir favorisé cette évasion, fut fait prisonnier et trainé de ville en ville par des satellites. M. Houstet partagea son infortune. renfermés dans une maison, il ne leur étoit permis, en aucun tems, d'ouvrir les fenêtres pour renouveller l'air qu'ils respiroient. on les transféra de dantzick à Elbing, ensuite à Marienbourg, et de cette ville

en celle de Thorn. Leur Captivité dura
dix huit mois. L'ennui fut le plus
cruel de leurs maux; le marquis de
Monti et M. Tercier étoient surtout
fatigués de leur trop grand loisir.
M. Houstet, à la faveur de son art,
eut des moyens de dissipation, dans
la longue résidence à Thorn. On
lui permit de voir des malades. les
peines des prisonniers s'adoucirent
par les occasions de faire du bien et
de s'intéresser utilement au sort
des malheureux. Leur maison devint
un azile où les pauvres trouverent
des secours. M. Houstet avoit
conservé un journal de ses cures en
pologne; il y est fait mention de
plusieurs becs-de-lièvre, d'extirpations
de loupes, de Cancers, &c. ensorte que
les services qu'il a rendus à l'huma-
nité dans cette occurrence, furent
une jouissance pour l'ame bienfaisante
de M. le marquis de Monti, dont
la générosité à cet égard n'avoit
point de bornes. Les travaux de
M. Houstet fournissoient des sujets

variés à leurs entretiens et une
distraction aux chagrins mutuels
des trois compagnons d'infortune.

Peu après son retour en
france, M. Houstet essuya une
maladie qui lui ôta, pendant
quelques années, l'usage du
bras gauche. Depuis ce moment, il
renonça à l'exercice de la chirurgie.
il n'en fut que plus assidu aux
séances de l'académie, dont il a
été deux fois directeur. il y a de
lui dans le troisieme volume de
nos mémoires, une dissertation
curieuse sur les exostoses des os
cylindriques.

M. De la peyronie eut
occasion de lui faire faire un voyage
à La cour de Munick, pour l'Elec-
teur, depuis Empereur sous le
nom de Charles VII. il y eut
pendant son séjour, un pélerinage
d'étiquette à une quinzaine de
lieues de la Capitale. où ~~il a~~ sceut
~~sçu de~~ concilier la dévotion
avec les plaisirs, par l'arrangement

d'une grande partie de chasse; le prince ne voulut point en dispenser M. Houstet; ~~on lui fit faire l'habit uniforme de l'équipage~~, et, sous le titre de Comte de Maule, gentilhomme françois, il eut l'honneur d'accompagner son altesse Electorale et de manger avec elle.

Nous l'avons vu revenir de La cour de Bonn en 1748, avec l'uniforme de la chasse du héron, que M. l'Electeur de Cologne avoit ordonnée, et dont ce prince voulut qu'il eût le divertissement avant son départ. c'est une preuve de la satisfaction qu'on avoit eue de ses soins et du cas qu'on faisoit de sa personne.

il n'y a pas d'expressions qui puissent peindre la nature de son attachement à M. De la peyronie. la tendresse filiale ne fut jamais portée ~~aussi~~ plus loin. il n'avoit aucune passion que celle de plaire à son ancien maître, à son bienfaiteur devenu son ami, et de faire ce qui pouvoit lui être agréable. à sa mort, la douleur

du derni. Houstet

profonde dont ~~son~~ l'âme fut pénétrée, se manifesta par un silence morne: il ne répondoit rien à ceux qui cherchoient la triste consolation d'unir leurs regrets aux siens, et de s'affliger avec lui: il se ranima lorsqu'il fut assuré que M. de la Martinière suivroit les traces de son illustre prédécesseur. il vit avec une joie inexprimable que, par son crédit et ~~une~~ son activité ~~infatigable~~, on pouvoit se promettre qu'il termineroit avantageusement les affaires litigieuses commencées, et qu'il rendroit l'état de la chirurgie plus florissant que M. de la peyronie n'avoit pu l'espérer. Les soins les plus pénibles, les démarches les plus fatigantes pour solliciter les affaires; voir les magistrats; intéresser les avocats, afin de hâter leurs travaux toujours trop lents au gré de ceux qui en ont besoin; passer des nuits aux imprimeries; enfin se transporter partout où son zèle pouvoit être de quelque utilité; rien ne lui coutoit pour le service de la chose publique.

+ Sur le pilier à droite

opes
famâ, studio, labore
partas
restituendæ civium valetudini
perficiendisque
peritissimorum chirurgorum
lucubrationibus
sacrandas censuit.

Sur le pilier à gauche

Regiam
chirurgorum parisiensium
academiam
ex asse
montispessulanam
ex triente
supremis tabulis
hæredes instituit
M.DCCXLVII.

données par le savant M. de Boze, secrétaire perpétuel de l'académie des belles-lettres, et qu'on a eu grand tort de ne pas conserver+. La salle du conseil est ornée du portrait de ce restaurateur de nos écoles, et de celui de son illustre successeur, avec des pendans allégoriques; le buste en marbre de M. De La Martinière, ~~a été aussi construit~~ dans le nouvel amphithéâtre, a été aussi construit aux frais de M. Houstet, de même que celui de M. De Lapeyronie. Pline le jeune, pour prouver que de son temps, il restoit encore de l'honneur et de la probité parmi les hommes, loue l'affection avec laquelle un de ses contemporains conservoit les portraits de ceux qui avoient honoré la patrie par leurs vertus: « L'on n'aime „point tant le mérite d'autrui, dit-il, „sans en avoir beaucoup; et il n'est pas „plus glorieux de mériter une statue, que „de la faire dresser à celui qui l'a mé„ritée. ». Ces paroles de Pline sont l'éloge de M. Houstet, mort à Paris, le 23 juin 1782, à l'âge de 92 ans.

Sa fortune ne paroissoit lui permettre ni ces dépenses extraordinaires, ni les legs faits par son testament en faveur de la chirurgie. Une anecdote dont j'ai seul la connoissance, répond à

ce problème, et elle me paroît faire trop d'honneur à M. Houstet, pour ne pas la réveler.

M. De La peyronie, la veille de sa mort, me témoigna en termes [illegible] que son plus grand regret, en quittant la vie, étoit de n'avoir pu me faire tout le bien qu'il me désiroit; mais que je ne devois avoir aucune inquiétude sur mon sort; qu'il avoit pris à cet égard, des arrangemens avec M. Houstet. L'exécuteur testamentaire [illegible] homme grave, me confirma que la surveillance de moi avoit été prescrite par le défunt en sa présence. j'étois fort jeune; je ne concevois pas à quelle dépendance je pouvois ~~être~~ être soumis: cette idée auroit plus servi à m'éloigner de M. Houstet qu'à m'en rapprocher. Malgré mon peu d'empressement, il me faisoit de tems à autre des questions réservées et très-honnêtes sur ma situation; elles paroissoient dictées par un intérêt [illegible] et non par un motif de simple curiosité; et il étoit [illegible] l'assurance

La formation de l'école pratique en 1751, ne pouvoit avoir lieu dans l'emplacement trop resserré de nos anciennes écoles: l'empressement de M. De la Martiniere pour donner l'existence à un établissement si utile, détermina à louer un lieu commode, rue de la pelleterie, sur le bord de la riviere. il falloit surveiller à ce que les exercices, dans ce quartier perdu, se fissent avec exactitude. M. Houstet, dans un âge déjà avancé, s'y transportoit tous les jours, souvent le matin et le soir, dans la saison la plus rigoureuse. ~~[illegible]~~. C'est ce qui donna lieu à la création de la place d'inspecteur des écoles, titre purement onéreux, par lequel on crut récompenser le zèle actif de M. Houstet, et il fut très-sensible à ce témoignage de satisfaction. ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~. il ne tarda pas à fonder quatre médailles d'or de la valeur de cent francs chacune, destinées à exciter l'émulation de ceux qui annuellement auront le plus profité des exercices de cette école. on y admet à la dissection anatomique et à la pratique des opérations, pendant le cours de chaque hiver, vingt-quatre éleves, déjà distingués par leur application sous les professeurs du college, et qui ont mérité cette préférence sur leurs condisciples, d'après des examens publics. Ces sujets destinés à retourner

dans leurs provinces, y portent des lumieres et des talens, fruits des efforts excités par les bienfaits de M. Houstet.

Une constitution fort robuste et une vie frugale et dure, l'ont soutenu longtemps dans une santé assez vigoureuse. Depuis quelques années, sa tête affoiblie par l'âge, lui faisoit garder la maison. avant la diminution de ses facultés intellectuelles, il avoit fait un testament par lequel il établit dans le college des chirurgiens de Montpellier, dont le bel édifice est du à la munificence de M. De la peyronie, une école pratique à l'instar de celle de paris, avec des appointemens aux professeurs qui y enseigneront, et des médailles pour les élèves. il avoit donné précédemment ses livres à la bibliotheque de l'académie de chirurgie, et lui a fait un legs de deux mille francs à employer à une augmentation de livres pour la valeur de cette somme.

M. De la peyronie lui avoit légué par testament dix actions de la compagnie des indes et mille livres de rente viagère. il fit élever, immédiatement après la mort de ce bienfaiteur, son buste en marbre dans l'ancien amphithéatre, avec des ornemens et des inscriptions

que je lui donnois de n'avoir aucun sujet d'être mécontent.

Le procès suscité pour ravir à la chirurgie la succession de M. de la peyronie par la cassation de son testament, avoit rendu la dame Dissert, sa sœur, très attentive à l'inventaire; elle crut appercevoir un deficit de cent mille francs, et le fit assurer en pleine audience, en alléguant que les effets de cette distraction devoient être entre les mains de M. Houstet. La tranquillité de son ame ne fut point troublée par cette imputation; mais le rapprochement de quelques faits ne me permet pas de douter que M. de la peyronie ne lui ait confié une somme assez considérable.

La retraite de M. ledran à St Cloud, fit présumer à M. Houstet que ce célèbre chirurgien vendroit sa maison de paris, et il m'engagea à en faire l'acquisition, avec une sorte d'enthousiasme, inspiré par l'amour de la chirurgie, prétendant que cette maison ayant appartenu à M. Mareschal, il ne falloit pas la laisser passer en des mains étrangères. à peine écoutoit-il que cette acquisition me seroit absolument inutile, et l'impossibilité où j'étois de la faire. il me répliqua qu'il n'étoit question que de soixante mille francs; qu'il les auroit à mon service, et qu'il acheteroit la maison sous mon nom. je le remerciai de

ses offres obligeantes, en lui protestant que je ne contracterois jamais de dettes qu'il ne seroit pas en mon pouvoir d'acquitter : un sourire fut sa réponse ; il ne fut plus question de la maison dont la vente ne s'est point faite.

D'après tous ces rapports, il me paroît évident que M. de la Peyronie a fait un fidei-commis ~~tacite~~ verbal et conditionnel dont j'ai fait l'objet. ~~Cet [illegible] volontaire n'est pas un acte juridique [illegible] ne peut être rejeté [illegible] de fraude [illegible] d'artifice~~. La confiance de M. de la Peyronie n'a pas été trompée : il connoissoit la sévère et scrupuleuse probité de M. Houstet ; la condition imposée pour l'usage du bienfait ~~n'ayant~~ n'a pas eu lieu, et M. Houstet n'étoit tenu à m'en faire part qu'à cette condition. il ne s'est rien approprié. ne pouvant se méprendre aux intentions générales du donateur, si clairement marquées dans son testament en faveur du progrès de la chirurgie,

[marginal note:] ~~[illegible]~~ d'avoir été

M. Houstet a fait un digne usage de la somme ~~qui lui a été confiée~~ dont il ~~étoit~~ a été dépositaire, par l'établissement d'une école pratique d'anatomie et de Chirurgie à Montpellier : et je ~~f~~ remplis un devoir, en publiant les procédés généreux de deux hommes à la mémoire desquels je suis particulièrement attaché par les sentimens de la plus vive reconnoissance, et par le respect qu'aucun de nous ne peut refuser à leur zèle pour l'avancement et l'illustration de notre art.